



Accord de partenariat



TAHOERAA HUIRAATIRA – HERE AI'A TE NUNAA IA ORA

Entre :

Le Tahoeraa Huiraaatira

représenté par Monsieur Gaston FLOSSE, son Président

et

le Here Ai'a Te Nunaa ia Ora

représenté par Monsieur Roméo TAURAA, son Président

il est décidé l'accord de partenariat qui suit :

Préambule

- Considérant que depuis plusieurs années la Polynésie française endure **une crise économique et sociale sévère, ayant causé un chômage sans précédent** : près de 55 000 personnes, dont en majorité des jeunes de moins de 25 ans ;
- En conséquence **la pauvreté voire la misère a frappé plusieurs milliers de familles Polynésiennes** ;
- Considérant que 55% de la population de Tahiti et Moorea vit au-dessous du seuil de pauvreté métropolitain. **Nous nous engageons à maintenir les minima sociaux et à garantir la pérennité de la Protection Sociale Généralisée (P. S. G.)** ;
- Considérant que **le peuple Polynésien aspire urgemment à un développement économique de grande envergure**, demande l'ouverture des grands chantiers capables de donner du travail aux entreprises locales et de créer plusieurs milliers d'emplois : Tahiti, Moorea Mahana Beach, Atimaono, l'aquaculture de Hao, l'aéroport international etc...
- Convaincus que tous les Polynésiens attendent du Gouvernement des actions concrètes et non des promesses non tenues. **« Quand on veut on peut ». Ils réclament du travail, des logements sociaux aux loyers accessibles, ils aspirent au bien être de leur famille** ;

En conséquence les signataires s'engagent à **mettre en œuvre, ensemble**, un partenariat loyal, constructif, dans le respect mutuel et celui de la parole donnée.

Les membres dirigeants, les élus et les adhérents du Tahoeraa Huiraaatira et du Here Ai'a Te Nunaa ia Ora, **réaffirment leur attachement à leurs valeurs et à leurs convictions propres**. Ils ont décidé de s'accorder sur les points suivants :

I. Respect des Institutions de la Polynésie française

1) Les partenaires soussignés s'engagent à :

- a. **Rester attachés** aux institutions de la Polynésie française et au principe de **l'autonomie** créé en 1984 par le Tahoeraa Huiraaatira.

Dès que possible la Polynésie française accédera à **une autonomie plus large, comme prévu par le Statut. Cette autonomie nouvelle est celle du « Pays Associé à la République »** et non d'un Etat associé, c'est-à-dire celle d'une **Polynésie associée à la France, celle d'une Polynésie française**.

- b. Une autonomie dans laquelle la phrase « **la Polynésie française se gouverne librement et démocratiquement** » aura un sens réel. Alors **qu'aujourd'hui cette phrase est un leurre**.

II. Cadre du partenariat

- a. Mettre en œuvre ensemble un partenariat basé sur **le respect mutuel, la confiance, un partenariat apaisé avec l'Etat** dans le respect des principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité.
- b. **Gouverner librement et démocratiquement notre pays**.
- c. **Œuvrer principalement au développement économique social et culturel de notre pays et à la protection de notre environnement**.
- d. **Lutter contre la pauvreté, la fracture sociale et l'exclusion ;**
- e. **Rendre leur dignité aux Polynésiens**.

III. Constitution d'une majorité :

A l'issue des élections à l'Assemblée de Polynésie française en 2018, les élus du Tahoeraa Huriaatira et du Here Ai'a Te Nunaa ia Ora **s'accordent pour constituer un groupe commun.**

Les décisions relatives à son organisation et à son fonctionnement seront prises par **accord entre les Présidents des deux partis.**

Conformément à l'esprit de cet accord, **les responsables des deux partis se concerteront régulièrement** afin de définir un programme, une politique et une action commune pour le bien de la Polynésie française.

La signature du présent accord de partenariat engage solennellement les présidents des partis à travailler ensemble dans un esprit constructif.

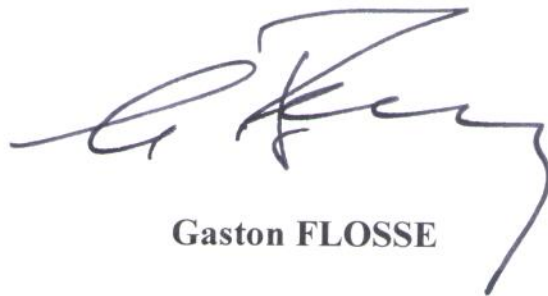
Fait à Papeete, le

Le Président
du Here Ai'a Te Nunaa ia Ora



Roméo TAURAA

Le Président
du Tahoeraa Huiraaatira



Gaston FLOSSE